

Département des Côtes d'Armor
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMÉRATION

DÉLIBÉRATION BUREAU COMMUNAUTAIRE
SÉANCE du mardi 08 octobre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 08 octobre, le Bureau communautaire de Guingamp-Paimpol Agglomération dûment convoqué, par M. Vincent LE MEAUX Président, s'est assemblé, à 10h00, salle Georges Rumen, siège de l'Agglomération à Guingamp sous la présidence de Mme Claudine GUILLOU, Vice-présidente.

Etaient présents :

GUILLOU Claudine ; LE MOIGNE Yvon ; CONNAN Josette ; LOZAC'H Claude ; PRIGENT Christian ; LE BARS Yannick ; GIUNTINI Jean-Pierre ; VIBERT Richard ; BILLAUX Béatrice ; CONNAN Guy ; DOYEN Virginie ; ECHEVEST Yannick ; JOBIC Cyril ; LINTANF Joseph ; RANNOU Hervé ; Marie-Thérèse SCOLAN.

Absents excusés : LE MEAUX Vincent ; LE GOFF Philippe ; GUILLOU Rémy ; PUILLANDRE Elisabeth ; CLEC'H Vincent ; LE GAOUYAT Samuel ; PARISCOAT Dominique ; CHAPPÉ Fanny ; LE GOFF Yannick.



DELBU2024-10-080

Prévention, collecte et valorisation des déchets : Convention constitutive de groupement de commandes Guingamp-Paimpol Agglomération / SMITRED : Passation et exécution d'un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en conformité de la gestion et de la surveillance des effluents aqueux

Le site de Plourivo est co-exploité par Guingamp-Paimpol Agglomération et le SMITRED Ouest d'Armor. La plateforme de compostage exploitée par le SMITRED Ouest d'Armor a fait l'objet d'une inspection de la DREAL le 13 février 2024.

Suite à cette inspection, le SMITRED Ouest d'Armor se voit être mis en demeure de respecter des prescriptions ICPE concernant la gestion des effluents issus de la plateforme de compostage des végétaux du site de Plourivo. Ces effluents sont au même titre que les effluents produits par les autres installations du site de Cantonnou (Centre de transfert, ISDI, Garage du service collecte), collectés et canalisés vers le système de traitement par lagunage appartenant à Guingamp-Paimpol Agglomération.

Considérant que dans le cadre de la réponse technique et réglementaire à apporter, il y a lieu que le SMITRED Ouest d'Armor et Guingamp-Paimpol Agglomération s'associent dans le cadre d'un groupement de commande pour réaliser les études et travaux nécessaires à cette mise en conformité concernant la gestion et la surveillance des effluents aqueux du site de gestion des déchets à Plourivo ;

Considérant qu'afin de mettre en œuvre les études et travaux afférents aux projets communs, aux aménagements mutualisés et spécifiques aux besoins de Guingamp-Paimpol Agglomération, les deux structures souhaitent rechercher une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage avec une mission de bureau d'étude ;

Considérant que le SMITRED Ouest d'Armor est désigné comme coordonnateur-mandataire du groupement, ayant la qualité de pouvoir adjudicateur ;

Considérant le projet de convention annexé ;

Entendu l'exposé de Madame la Vice-présidente, après en avoir délibéré, le Bureau communautaire à l'unanimité :

- Approuve le projet de convention avec le SMITRED Ouest Armor ;
- Autorise le Président ou son représentant à retenir un Assistant à Maître d'Ouvrage et à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier et à procéder aux règlements correspondants.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

La Vice-présidente,
Claudine GUILLOU

